

## LETTRE D'INFORMATION

Bonjour,

Petit point d'information suite aux dernières nouvelles.

### I – Les mutations

Hier, jeudi 11 juin 2020, nous avons assisté à une audioconférence avec Madame Deslandes concernant les **nouvelles modalités de mutation** des agents A, B et C.

Certains éléments ont retenu notre attention plus que d'autres et nous tenions à vous en aviser.

#### **Concernant la durée de séjour :**

Un agent qui fait une demande de mutation locale et qui obtient satisfaction, se retrouve bloqué 2 ans sur ce poste. S'il souhaitait faire une demande de mutation nationale pour aller dans un autre département, il ne pourra pas s'il ne bénéficie pas de priorité puisqu'**il se retrouvera bloqué pendant 2 ans.**

#### **Concernant les ALD :** (au nombre de 15 sur le département)

Il leur a été demandé de régulariser leur situation au niveau de leur affectation « s'ils le souhaitent » Ils ne sont pas soumis au délai de séjour la première année c'est-à-dire : **cette année.**

Ils auront la garantie de rester sur leur poste jusqu'au 31/08/2021.

Cependant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, ils peuvent être mutés d'office (localement bien évidemment) si nécessité de service dans un autre service/résidence(que le leur bien évidemment) et cela sur tout le département.

#### **Concernant la nécessité de service :**

Les agents ayant fait une demande de mutation en local peuvent ne pas voir leur demande satisfaite pour « nécessité de service ».

Ils seront avisés de ce refus par la Direction et ils pourront obtenir des explications s'ils en font la demande...

### II – la réouverture au public

Le second sujet que l'on souhaite évoquer avec vous concerne **la réouverture au public des CDFIP.**

Certaines personnes n'ont pas compris qu'il s'agissait de l'ouverture de **tous les services d'accueil de la DDFIP.**

Nous avons reçu le « protocole » de réouverture de l'accueil.

Après lecture nous avons modifié et ajouté des éléments qui semblaient nécessaires pour garantir la sécurité des agents et des contribuables.

Nous ne transigerons pas sur le fait qu'il faut des plexiglas partout où nous recevrons du public. On ne peut pas reprendre le travail « comme avant », sans précautions, sans le respect des mesures de distanciation aussi bien entre collègues qu'auprès des usagers.

Tenez nous informé de votre situation, c'est le moment de relever tous les dysfonctionnements... Nous ne sommes pas dans chaque service et donc nous ne pouvons pas analyser les différentes situations sans votre participation.

Voilà en quelques mots les nouvelles du jour.

Bon week-end